

Le Vol Silencieux de la Prime de Soins Flamande : Pourquoi les Émigrés en Espagne Paient pour Rien

Par Frank , 6 août 2026

Le Vol Silencieux de la Prime de Soins Flamande : Pourquoi les Émigrés en Espagne Paient pour Rien



Par Frank Dumon — À la demande de Linda de Valence

De Jakobijn vous avait promis que votre voix serait entendue. Aujourd'hui, nous tenons cette promesse. Linda, une dame flamande qui vit avec son époux dans la région de Valence, nous a envoyé une question brûlante qui met le doigt sur un point très sensible. Un point que les médias traditionnels ignorent, mais qui constitue pour des milliers d'émigrés et de pensionnés belges dans le sud une frustration quotidienne et financière. Linda écrit : « Le problème du calcul injustifié de la prime de soins pour la Protection Sociale Flamande par la CM, pour des personnes qui ne vivent plus en Belgique, paient leurs impôts en Espagne et s'y font également soigner. Nous trouvons cela vraiment très injuste. »

Des Soins Gratuits en Espagne, une Facture Venue de Flandre

Elle décrit comment son mari a été opéré dans un hôpital public espagnol après un grave accident de scooter. Les soins de suivi, les contrôles annuels : tout entièrement gratuit. Mieux encore : *« Le partenaire peut dormir gratuitement à côté du lit du patient. Les places de parking sont également gratuites. En Belgique, vous payez dès le premier pas que vous faites sur le parking d'un hôpital. »*

Pourquoi donc, se demande Linda, devons-nous continuer à payer chaque année cette prime de soins flamande à une mutualité dans un pays où nous ne vivons plus ?

Le Piège Bureaucratique



La réponse ne réside pas dans une mauvaise intention de la Christelijke Mutualiteit (CM), mais dans une machine aveugle et impitoyable :

Le Registre National belge et la Protection Sociale Flamande (VSB). La prime de soins flamande – 100 euros en 2026 – est légalement obligatoire pour tout habitant de la Région flamande âgé de plus de 25 ans. L'argent est destiné à des allocations flamandes spécifiques, comme le budget de soins pour les personnes âgées ayant des besoins en soins ou l'allocation d'aide aux personnes âgées. La loi est claire : quiconque vit à l'étranger sort du champ d'application de la VSB et ne peut donc y prétendre.

Mais c'est là que le bât blesse. Les mutualités et la Caisse de Soins Flamande envoient leurs factures sur la base de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Tant que vous y êtes enregistré avec une adresse en Flandre, la facture continue d'arriver. Beaucoup de compatriotes qui s'installent sur la Costa Blanca, en Andalousie ou à Valence oublient une étape administrative cruciale : la radiation officielle vers l'étranger auprès de leur ancienne commune belge. Tant que votre ancienne adresse figure dans la base de données, le gouvernement flamand vous considère comme un habitant qui se trouve « par hasard » en longues vacances. Vous payez pour une prestation de soins que vous n'avez légalement ni le droit ni la possibilité d'utiliser.

Et la machine mord de plus en plus fort : **en 2025, pas moins de 51 979 Flamands ont reçu une amende** parce qu'ils n'avaient pas payé la prime de soins, ou ne l'avaient payée que partiellement. Parmi eux, sans doute aussi des émigrés qui ne vivent plus en Flandre depuis longtemps, mais que les bases de données qualifient pourtant de mauvais payeurs.

Le Formulaire S1 et le [Mythe de DKV](#)

Linda mentionne également à juste titre l'assureur privé DKV. Ils pensaient que leur police belge les couvrirait en Espagne. C'est une erreur fréquente. À moins de disposer d'une police internationale très spécifique et coûteuse, la couverture des

assureurs privés belges s'arrête à la frontière nationale.

Pour les pensionnés qui perçoivent une pension belge mais vivent en Espagne, il existe toutefois un mécanisme européen parfait : le ****formulaire S1****. Avec ce document, que vous demandez auprès de votre mutualité belge, vous vous inscrivez auprès de la **Seguridad Social** espagnole (l'INSS). La Belgique verse ensuite un montant forfaitaire à l'Espagne pour votre couverture médicale. Vous obtenez ainsi un accès complet à l'excellent réseau de soins publics espagnol, exactement comme Linda le décrit : sans factures imprévues et avec un suivi humain.

Comment Mettre Fin à Ce Vol Silencieux ? Le Plan d'Action

Si vous vous reconnaissez dans l'histoire de Linda, et que vous payez chaque année consciencieusement la prime de soins flamande tout en vivant en Espagne (ou ailleurs dans l'UE), alors entreprenez les démarches suivantes :

1. Vérifiez votre inscription : Assurez-vous d'avoir été officiellement radié de votre commune belge. Une preuve d'inscription dans votre commune espagnole (le **Certificado de Empadronamiento**) et votre carte de résident espagnole sont vos armes les plus importantes.

2. Prévenez votre mutualité : Envoyez à la CM (ou à votre autre mutualité) une copie de votre radiation et de vos documents de résidence espagnols. Elle est tenue de mettre fin à votre dossier auprès de la Protection Sociale Flamande à partir du moment où votre lieu de résidence à l'étranger est établi.

3. Contestez les primes indûment perçues : Quiconque peut prouver qu'il ou elle ne vivait plus en Flandre peut faire annuler l'inscription auprès de la VSB et contester les primes indûment perçues auprès de la mutualité ou de l'Agence de Protection Sociale Flamande. Ne vous laissez pas éconduire avec des réponses standard : que ce ne soit pas un cas isolé, c'est ce que prouve la récente question écrite **« Prime de soins – Pensionnés à l'étranger »** au Parlement flamand.

Conclusion

Linda et son mari ont fait le bon choix. Ils paient leurs impôts là où ils vivent, et ils bénéficient d'un système de soins qui place l'être humain au centre plutôt que le parcmètre. Il est temps que l'administration flamande relie ses bases de données à la réalité, au lieu de traiter les émigrés comme des vaches à lait pour un système de soins qui les a depuis longtemps lâchés.

Sources et liens utiles

Sources officielles flamandes

- 1. Vlaanderen.be - La Protection Sociale Flamande pour ceux qui vivent à l'étranger** - <https://www.vlaanderen.be/uw-aansluiting-bij-de-vlaamse-sociale-bescherming/de-vlaamse-sociale-bescherming-voor-wie-in-het-buitenland-woont>
- 2. Département des Soins - Prime de soins pour les habitants de la Région flamande** - <https://www.departementzorg.be/nl/zorgpremie-voor-inwoners-van-het-vlaams-gewest>
- 3. Vlaanderen.be - Prime de soins annuelle pour la Protection Sociale Flamande** - <https://www.vlaanderen.be/gezondheid-en-welzijn/gezondheid/zorgkassen-in-vlaanderen/jaarlijkse-zorgpremie-voor-de-vlaamse-sociale-bescherming>
- 4. Caisse de Soins Flamande** - <https://www.vlaamsezorgkas.be>
- 5. CM - Caisse de Soins CM** - <https://www.cm.be/nl/cm-zorgkas>

Sources parlementaires

- 6. Parlement flamand - Question écrite 334 (2025-2026) : Prime de soins - Pensionnés à l'étranger** - <https://www.vlaamsparlement.be/parlementaire-documenten/schriftelijke-vragen/1980694>
- 7. Parlement flamand - Question écrite (document 2278025)** - <https://docs.vlaamsparlement.be/pfile?id=2278025>

Réglementation européenne et le formulaire S1

- 8. Commission européenne - Your Europe** : Formulaires standards pour votre sécurité sociale - https://europa.eu/youreurope/citizens/work/social-security-and-benefits/social-security-forms/index_nl.htm
- 9. INAMI - *Vous allez vivre dans un autre État membre de l'EEE ou en Suisse** - <https://www.riziv.fgov.be/nl/thema-s/verzorging-kosten-en-terugbetaling/internationaal/wonen/u-gaat-in-een-andere-lidstaat-van-de-eer-of-in-zwitserland-wonen>
- 10. Confianz - L'importance du formulaire S1 et le déménagement en Espagne** - <https://www.confianz.be/formulier-s1/>
- 11. Valencia Move - Formulaire S1 en Espagne : soins publics pour les pensionnés** - <https://valenciamove.com/nl/blog/s1-formulier-spanje-zorg/>

Expertise pour les émigrés

12. VIW Costa Blanca - S'affilier à une caisse de soins en tant que résident en Espagne - <https://www.viw-costablanca.com/experten/medisch/aansluiten-bij-een-zorgkas-als-resident-in-spanje/>

Contexte journalistique

13. HLN - Davantage de Flamands amendés pour non-paiement de la prime de soins - <https://www.hln.be/binnenland/meer-vlamingen-krijgen-boete-omdat-ze-zorgpremie-niet-betalen~a91657dc/>

14. Nieuwsblad - La prime de soins augmente sensiblement : pourquoi coûte-t-elle 100 euros et qu'obtenez-vous en échange ? - <https://www.nieuwsblad.be/economie/geld/zorgpremie-stijgt-gevoelig-waarom-kost-die-100-euro-en-wat-krijg-je-ervoor/138911619.html>